

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France*

*Service prévention des risques et des nuisances  
Service régional eau et milieux aquatiques*

Paris, le 30 juillet 2018

**Affaire suivie par :**

Delphine ROUCHON (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 44

Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09

**Courriel :** [driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Suivi de l'étiage en Ile-de-France

**PJ :** Bulletin du 16 au 30 juillet 2018

**Référence :** Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Ile-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



Certificat N° A 1607

Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

#### **Liens utiles :**

L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.htm>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

# Bulletin de suivi de l'étiage

Du 16 au 30 juillet 2018

## Synthèse

La quinzaine est très chaude et sèche malgré quelques orages intenses mais très ponctuels dans les derniers jours. Les températures sont au-dessus des moyennes saisonnières. Les grandes rivières ne sont pas encore descendues en dessous des seuils. Le manque de précipitations continue de faire baisser le débit des petites rivières. L'état des cours d'eau déjà en vigilance a tendance à se dégrader et on décompte une station de plus en dessous de son seuil de vigilance (La rémarde à Saint-Cyr-Sous-Dourdan). Les orages permettent de relever les niveaux seulement de manière temporaire.

Les débits moyens journaliers les plus faibles de la quinzaine se situent principalement entre le 26 et le 29 juillet.

## Grandes rivières

De manière générale, les débits des grandes rivières franciliennes restent au-dessus des seuils de vigilance. Cependant, la Marne à Gournay flirte avec son seuil de vigilance.

Les grands lacs de Seine poursuivent leur soutien à l'étiage.

## Petites rivières

La baisse des débits enregistrée en début de mois continue. La plupart des niveaux restent au-dessus des seuils de vigilance mais l'état des cours d'eau déjà en vigilance ou en alerte s'aggrave malgré les orages intenses mais très ponctuels.

On compte deux stations réglementaires en état de vigilance, deux stations en état d'alerte, une station en état d'alerte renforcée. Le réveillon à Férolles-Atilly est entré en état de crise pendant cette quinzaine, elle en est ressortie avec les orages du 27 juillet.

## Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale.

Prochain bulletin d'étiage : 13 août 2018



Direction régionale  
et interdépartementale  
de l'Environnement  
et de l'Énergie  
ÎLE-DE-FRANCE

## Bulletin de suivi de l'étiage Situation du 30/07/2018



## Débits des rivières

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 15/07	Situation 30/07	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	39 le 19/07/2018			
Oise	Creil (***)	32	25	20	17	45 le 27/07/2018			
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	92 le 26/07/2018			
Seine	Alfortville	64	48	41	36	98 le 26/07/2018			
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	152 le 26/07/2018			
Seine	Vernon	170	131	113	100	195 le 15/07/2018			
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	29 le 28/07/2018			
Petites rivières :									
Essonne	Boulangcourt (*)	0.32	0.32	0.20	0.20	0.96 le 29/07/2018			
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	6.4 le 29/07/2018			
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.7 le 26/07/2018			
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	7.4 le 28/07/2018			
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.50 le 27/07/2018			
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.60 le 27/07/2018			
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	1.30 le 19/07/2018			
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	1.3 le 29/07/2018	Vigilance	Alerte	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.31 le 26/07/2018			
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.83 le 26/07/2018			
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.24 le 28/07/2018		Vigilance	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.010 le 26/07/2018	Vigilance	Crise	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.010 le 18/07/2018	Alerte	Alerte	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.28 le 29/07/2018	Vigilance	Vigilance	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.36 le 29/07/2018			
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.96 le 28/07/2018			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.271 le 27/07/2018			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.068 le 19/07/2018	Alerte	Alerte renforcée	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.75 le 25/07/2018			
Stations non réglementaires (**):									
Orge	Saint-Chéron [St-Evrault]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.14 le 21/07/2018	Vigilance	Vigilance	
Petit Morin	Jouarre [Varny]	0.99	0.76	0.66	0.59	1.33 le 27/07/2018			

(\*) station gérée par la DREAL Centre

(\*\*) station non réglementaire, donnée à titre d'information

(\*\*\*) suite à l'arrêt provisoire de la station de Creil, pour des raisons de sécurité, le débit journalier à Creil est estimé à partir des débits de Soissons sur l'Aisne et Sempigny sur l'Oise : débit Creil = 2,21 x (débit Sempigny + Soissons)<sup>0,86</sup>, et tient compte du temps de transfert (≈ 1 jour).

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

V seuil de vigilance

A seuil d'alerte

AR seuil d'alerte renforcée

CR seuil de crise

**Indice de confiance :** Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de criticité d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),

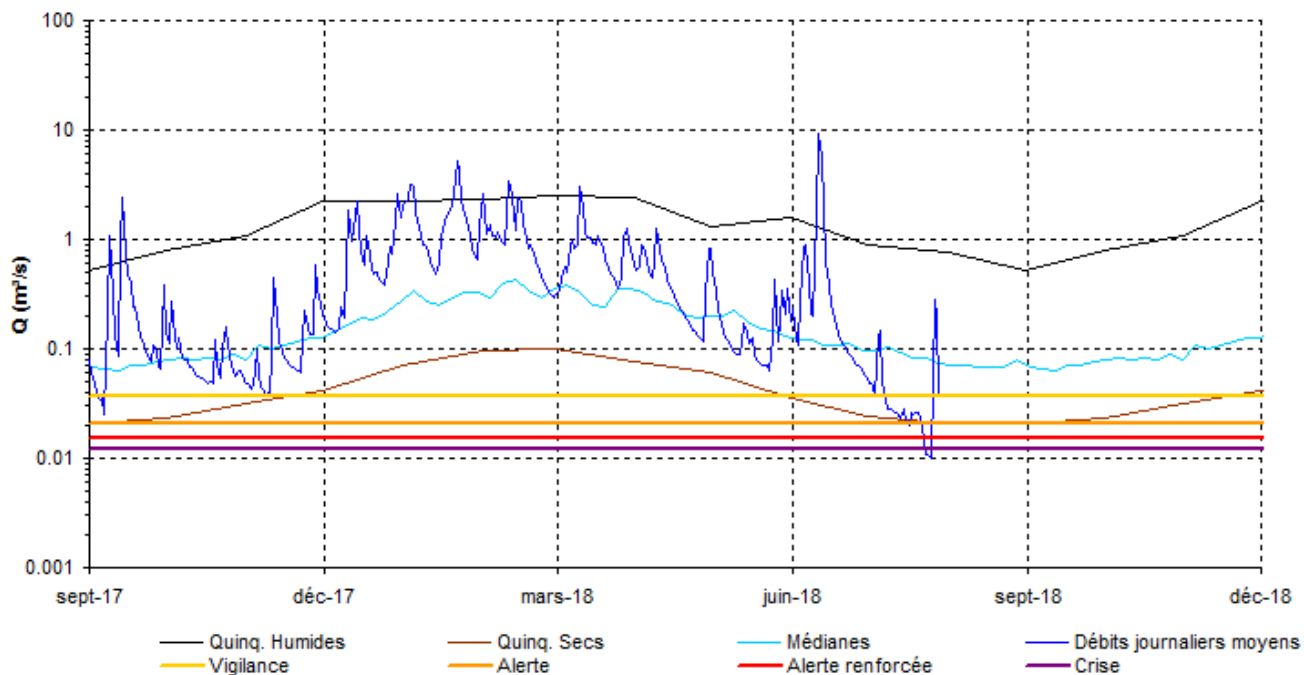
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

## Evolution des débits journaliers depuis septembre 2017 pour quelques stations représentatives

### Le Réveillon à Férolles-Atilly [la jonchère]

L'état de crise du Réveillon à Férolles-Atilly [la Jonchère] sur la quinzaine passée est déterminé par les niveaux atteints autour du 26 juillet. Par la suite, les précipitations orageuses du 27 juillet ont provoqué une hausse très brève des niveaux qui fait sortir le Réveillon de la zone de vigilance pendant quelques heures avant de flirter à nouveau avec le seuil. Malgré cet épisode pluvieux, il est à prévoir que le niveau du Réveillon redescende rapidement.

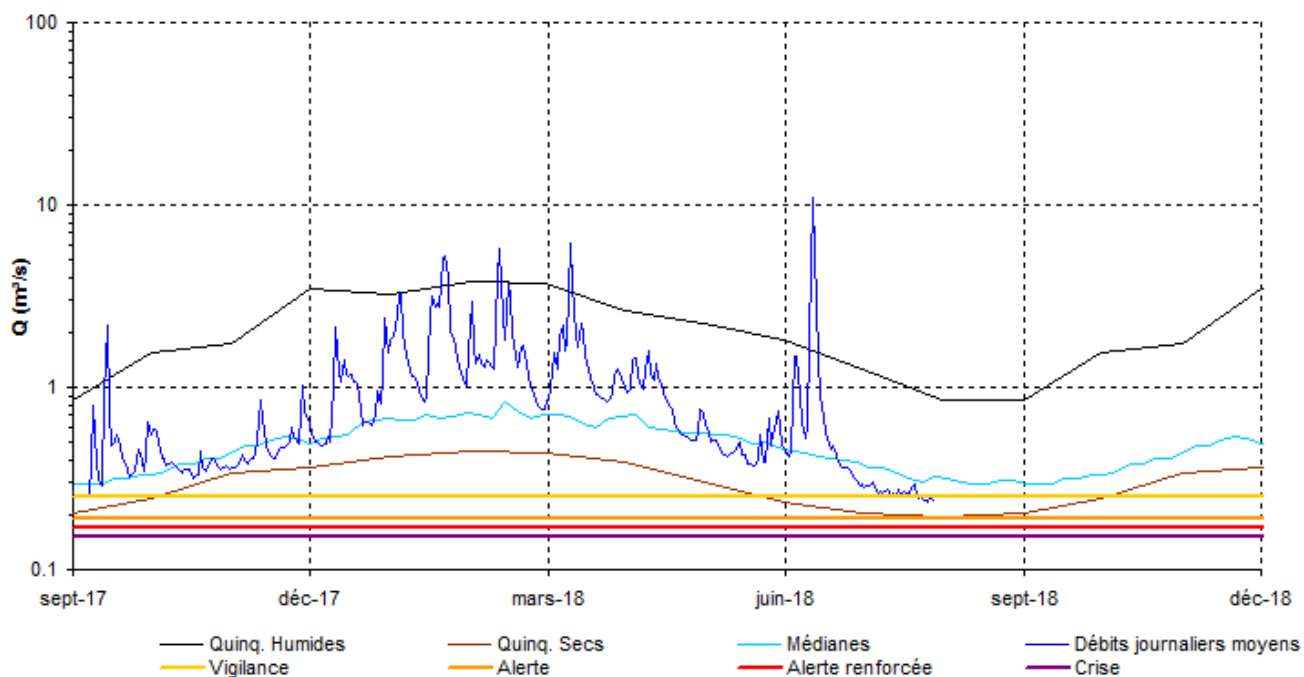


### L'Oise à Creil

De manière générale, les débits de l'Aisne restent relativement stables tandis que ceux de l'Oise à l'amont sont encore en baisse sur la quinzaine. Le niveau a eu tendance à remonter très légèrement en fin de période avec les orages du 27 juillet. Le débit de l'Oise à Creil reste cependant bien au-dessus du seuil de vigilance.

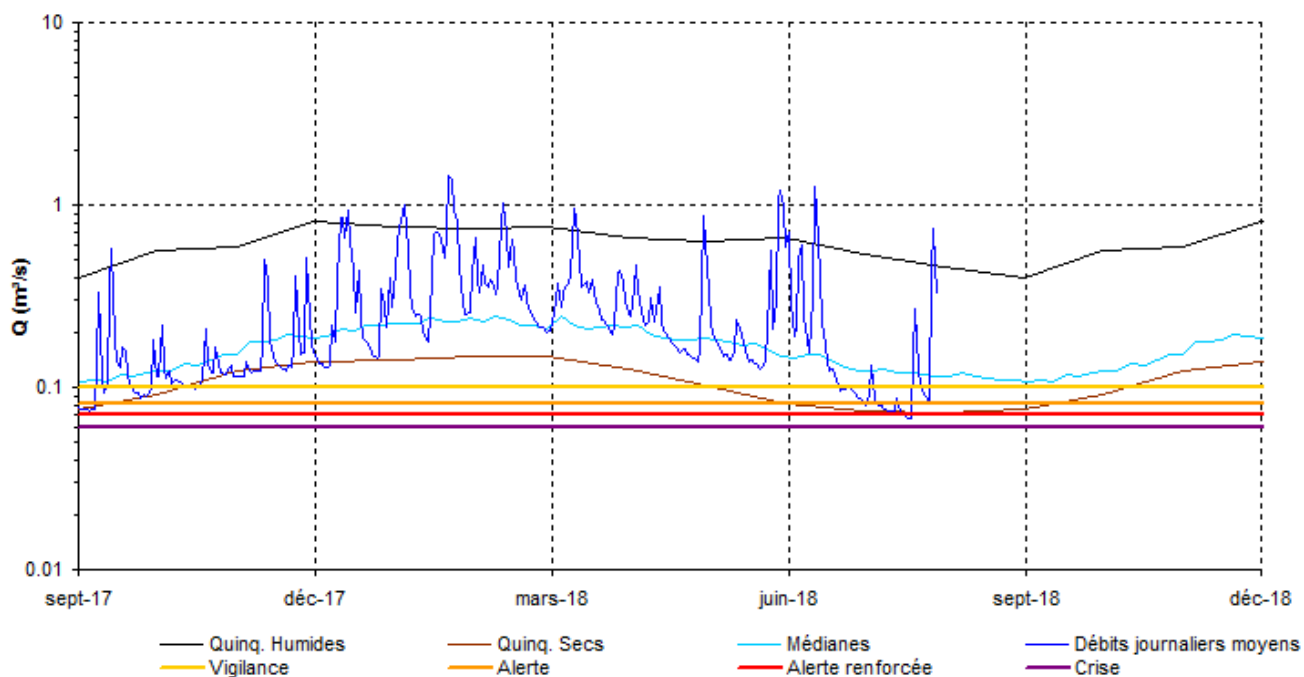
### La Rémarde à Saint-cyr-sous-Dourdan

Les orages du 27 et 28 juillet n'ont pas impacté la Rémarde au niveau de Saint-Cyr-sous-Dourdan qui entre en état de vigilance après une baisse constante des niveaux depuis les orages du 12 et 13 juin.



### L'Ysieux à Viarmes [Moulin de Bertinval]

Pendant la quinzaine, l'Ysieux à Bertinval est passée d'un état d'alerte à un état d'alerte renforcée. Les orages du 27 et 28 juillet ont fait remonter le niveau du cours d'eau au-dessus des seuils de vigilance. Cependant, cette hausse du niveau semble très éphémère et la redescente est déjà engagée.



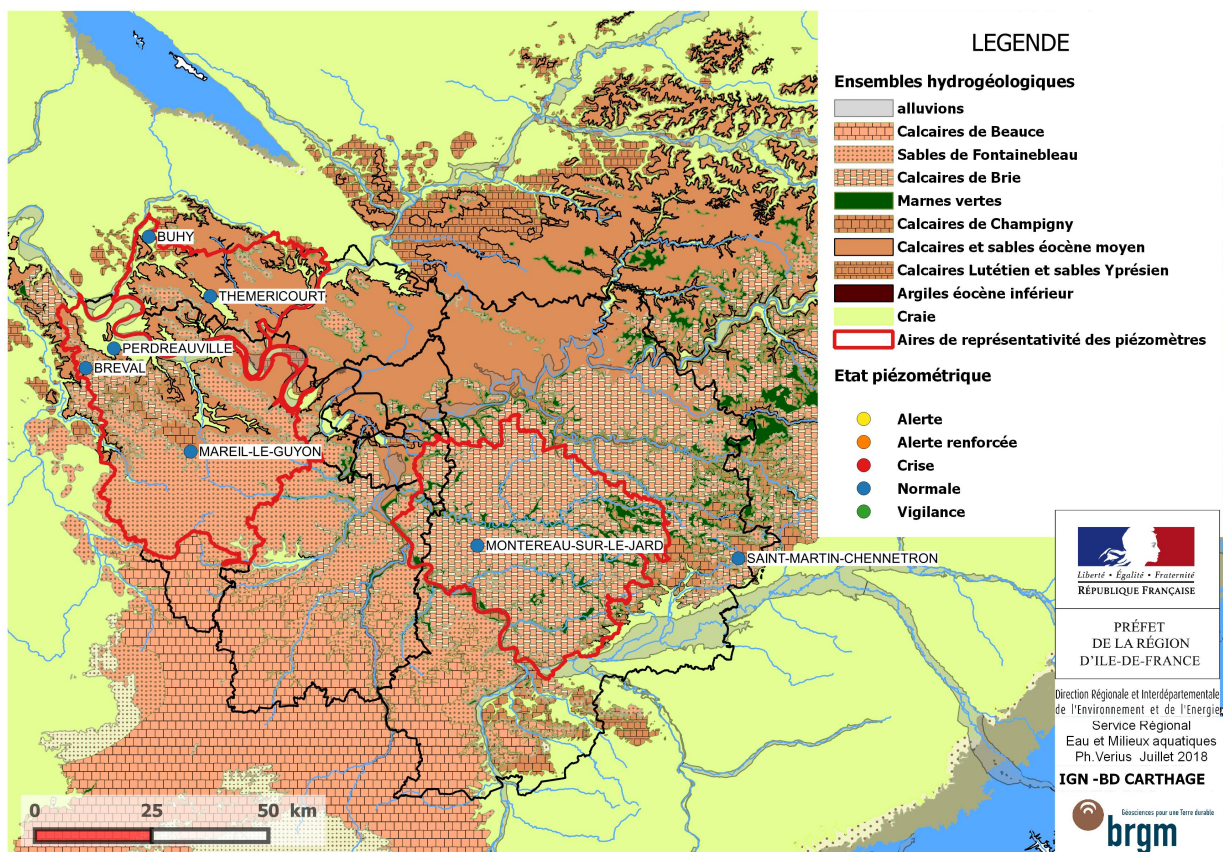
## Situation des nappes

L'ensemble des indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale.

## Tendance piézométrique

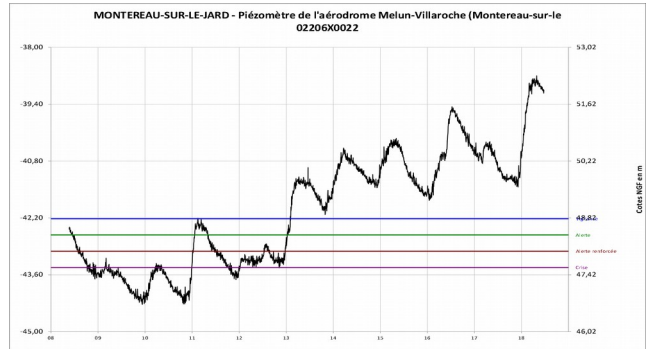
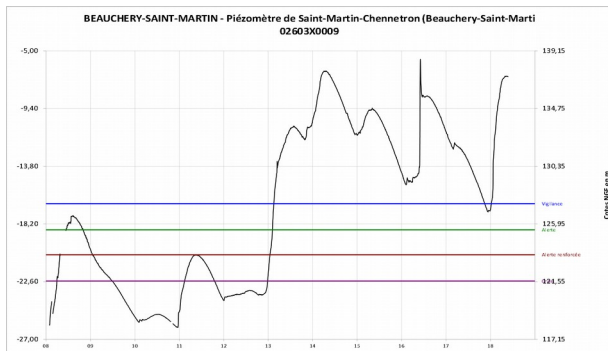
Les nappes faisant l'objet du présent bulletin sont en phase normale de vidange.

Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	Normale
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale
Montereau-sur-le-Jard (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	Normale
Saint Martin Chennetron (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	Normale
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale



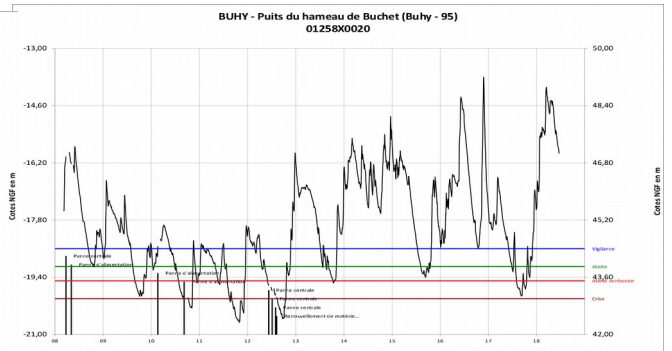
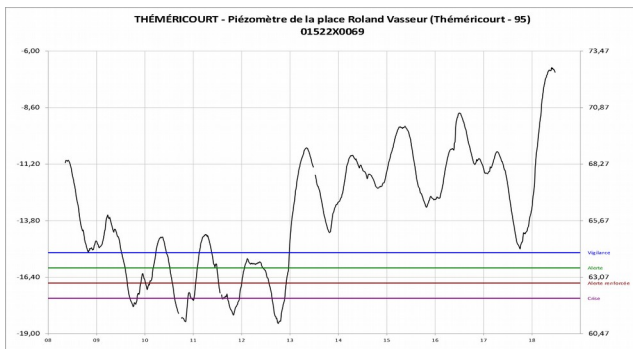


**Nappe du Champigny en Brie : piézomètres de Montereau-sur-le-Jard (77) et Saint Martin Chennebron**



(77)

**Nappes du Vexin Français : piézomètres de Théméricourt (95) et Buhy (95)**



**Nappes du Mantois à l'Hurepoix : piézomètres de Mareil-le-Guyon (78), Perdreauville (78) et Bréval (78)**

